ceci. En supposant que son argument soit valable-et je ne fais d'ailleurs que le supposer-je dirai que, lorsque j'étais préposé à la protection civile, je n'ai pu, comme personne d'entre nous ne l'ignore, aucunement motiver l'accusation que le ministre a formulée à mon égard. Toutefois, ce n'est pas moi qui passe aujourd'hui en jugement, mais le ministre. Ce que nous voudrions savoir, ce n'est pas ce que j'ai fait, mais ce que fait maintenant le ministre de la Défense nationale. Il a dit que cette organisation a non seulement servi son objet, mais que son personnel est à la disposition des établissements de protection civile dans les diverses régions, et que certains organismes, comme l'Association ambulancière Saint-Jean, qui s'occupe beaucoup de protection civile, peuvent travailler de concert avec lui. Voilà ce qu'a déclaré le ministre. Or, ce que nous demandons maintenant, c'est combien de ceux qui ont suivi le cours sont entrés dans ces divers organismes. Voyons un peu si la déclaration du ministre est valable. S'il ne peut nous le dire, la seule conclusion que nous pouvons en tirer, c'est que le gouvernement n'a pas adopté de méthode qui permettrait de suivre les diplômés, qu'il ne sait pas combien d'entre eux se sont joints aux diverses organisations auxiliaires. S'il en est ainsi, le gouvernement ne fait évidemment pas ce qu'il

L'hon. M. Harkness: Il est tout à fait évident, monsieur le président, que le député parle d'une chose dont il n'a aucune idée ou qu'il veut faire une démonstration sans rien avoir à l'appui. Il est non moins évident que je ne possède pas les listes des membres de l'Association ambulancière Saint-Jean ni de tous ces organismes bénévoles.

L'hon. M. Martin: Nous avions cette liste lorsque nous détenions le pouvoir.

L'hon. M. Harkness: Je n'ai donc aucun moyen de déterminer combien de diplômés des cours spéciaux de la milice sont devenus membres de l'organisme précité. Je n'ai aucun moyen d'obtenir ce renseignement. Si j'essayais d'organiser des moyens en ce sens, cela coûterait beaucoup d'argent, et le député se plaindrait de ce que je dépense les deniers du contribuable pour rémunérer des employés ne faisant pas partie des unités de combat.

M. le président suppléant: La parole est au député de Peterborough.

M. Pitman: J'aborde une autre question qui...

L'hon. M. Hellyer: J'aimerais que nous puissions, si la chose est possible, continuer le débat pendant trois ou quatre minutes, et le terminer avant de passer à un autre sujet.

M. le président suppléant: C'est le député de Peterborough qui a la parole. Il est libre d'y renoncer.

M. Pitman: J'y renonce.

L'hon. M. Hellyer: Je n'en dirai pas long. Les piètres observations que le ministre a formulées il y a quelques instants m'ont fort attristé. Il a dit au comité que les diplômés du cours ne cesseront de rendre service, en ce qui a trait aux opérations de survie. Pourtant, le matériel de survie est certes une des conditions indispensables au succès de ces opérations. Les diplômés ne peuvent avoir accès au matériel s'ils n'ont aucun rapport avec l'armée ni avec l'Organisation des mesures d'urgence. Dépourvus de matériel, comment peuvent-ils accomplir la tâche pour laquelle on les a formés? Cette considération est fondamentale. Quel que soit le degré de formation qu'ils aient reçu, ils sont tout à fait inaptes à jouer un rôle dans les opérations de survie-et c'est pourtant bien pour cela qu'on leur a fait subir une formations'ils sont dépourvus et de matériel et d'autorité.

Ce qu'il faut, en l'occurrence, c'est une direction, mais le ministre et le gouvernement ne l'assurent pas. L'armée et l'Organisation des mesures d'urgence devraient bénéficier de la plus stricte coordination. Pourtant, le ministre nous a prouvé encore une fois cet après-midi qu'il y a entre les deux un obstacle mental, un partage de l'autorité. Il a déclaré que c'est le bureau du premier ministre qui assure la coordination. Dans ce cas-là, la coordination exercée jusqu'ici fait songer à une salade de papiers, qu'on a brassée en tous sens, avec ce résultat que personne ne sait qui serait réellement responsable en cas de crise. Voilà sur quoi devraient porter les explications du ministre. Il devrait nous dire également si les dossiers de ces diplômés sont rangés dans des abris à l'épreuve des bombes, de sorte que, s'il survient une attaque, l'Organisation des mesures d'urgence puisse les retrouver et leur écrire pour leur demander de rallier l'Organisation ou encore communiquer avec eux par quelque autre moyen, en cas d'urgence. Ce sont des questions pertinentes sur un sujet très sérieux.

Il répond bien entendu: «Interrogez ceux qui ont eu quelque chose à voir à ce cours, ils vous diront tous que ce fut un succès.» Peut-être la plupart le diront-ils. Mais peut-être quelques-uns auront-ils peur d'exprimer leurs véritables sentiments, ce qui me fait penser à une autre chose connexe: j'ai appris que le ministre était allé à Gimli récemment et qu'il avait fait le tour de la base et demandé aux fonctionnaires et aux membres